NOTE D'INFORMATION

UPLINE AVENIR

Nature juridique
FCP

Société de gestion
UPLINE GESTION

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VP15045 en date du 23/09/2015.

Hicham ELALAMY
Directeur Général Adjoint

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **UPLINE GESTION** sise à **37 BD ABDELLATIF BEN KADDOUR** représentée par **Mounya DINAR** en sa qualité de **Directeur Général** , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature



UPLINE GESTION
37, Bd. Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca
Tél: 05 22 95 49 60/61
Fax: 05 22 99 71 75

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **UPLINE AVENIR**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000036568**
- Date et référence de l'agrément : **02/07/2015, GP15020**
- Date de création : **28/05/2007**
- Siège social : **37 BD ABDELLATIF BEN KADDOUR**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **UPLINE GESTION** sise à **37 BD ABDELLATIF BEN KADDOUR** représentée par **Mounya DINAR**
- Société de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **37 BD ABDELLATIF BEN KADDOUR** représentée par **Mounya DINAR**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire** sise à **101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	Mohammed Majid BENJELLOUN	0522 99 71 71

- Commissaire aux comptes : **SAAIDI & Associes** représentée par **Nawfal AMAR**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OMLT**
- Sensibilité min : **1.1 (exclu)**
- Sensibilité max : **12 (inclus)**
- Indice de référence : **40% MBI MT + 60% MBI MLT (Indices publiés par BMCE).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est de procurer aux porteurs de parts une rentabilité similaire à celle du marché obligataire à moyen et long terme**
- Stratégie d'investissement :

Le fonds est un OPCVM "Obligations Moyen et Long Terme". Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM "Obligations moyen et long terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaires et liquidités, en titres de créances émis par l'État Marocain et en titres de créances jouissant de la garantie de l'État Marocain. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement

en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : **MCMA/MAMDA, sans exclure les autres personnes physiques et morales**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **11/10/2007**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire.La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire, tous les vendredis ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant..**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée en permanence dans les locaux de l'Établissement de gestion ainsi qu'hebdomadairement dans la presse économique conformément à l'article 88 du DPL.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès d'Upline Capital Management, au plus tard vendredi à 10 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.**
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos. L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration de l'Etablissement de Gestion, décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice.**

 L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est la Banque Centrale Populaire, sise à 101, Bd Zerktouni Casablanca. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **3%, au maximum des montants souscrits**
 - Commission de rachat maximale :
 - **3%,au maximum des montants rachetés.**

- Cas d'exonération :
 - **Les cas d'exonération : souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat /souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul. En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte..**

- Frais de gestion :
 - **2% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors du calcul de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par la société de gestion. Les frais de gestion ne peuvent dépasser 2% HT.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
1-CDVM	0,025% HT
2-Dépositaire	0,025% HT
3-Commissaire aux comptes	20 000,00 DHS HT
4-Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission)	4000,00 DHS
5-Maroclear (droits d'admission trimestriels)	0,0075% si actif inférieur à 100 millions de DHS ; 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de DHS ; 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard ; 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard.
6- Publication	20.000 DHS
Prestation d'Upline Gestion	Frais de gestion-(1+2+3+4+5+6)
Prestation d'Upline Capital Management (en vertu de la convention de délégation de gestion)	95%*[FDG-(1+2+3+4+5+6)]